Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

Enedis poursuit ses engagements auprès des parcs naturels régionaux



La Région-Sud Paca, l'association Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur et Enedis ont signé une convention de partenariat à l'issue de l'Assemblée Générale du réseau des Parcs, à Carpentras au siège du Parc du Mont-Ventoux. Ce partenariat s'inscrit, à l'initiative la Région Sud-Paca (Provence-Alpes-Côte d'Azur), dans le Plan Climat 'Une COP d'avance', et les projets de territoire à 15 ans inscrits dans les Chartes des Parcs naturels régionaux (PNR), visant à un développement durable et équilibré de ces espaces ruraux habités.

Il fait suite à une série d'engagements pris par le gestionnaire du réseau électrique avec la Région Sud et La Fédération des Parcs naturels régionaux de France depuis 2019, avec, notamment, la signature fin 2019 de la charte d'engagement du Plan Climat régional 'Une COP d'avance' ; Puis le vote en octobre 2024 par les conseillers régionaux d'une convention cadre de partenariat entre la Région Sud et Enedis : pour la planification écologique, pour concilier les enjeux de décarbonation et préservation de la biodiversité.

Un partenariat national

Sur le plan national, Enedis a noué un partenariat avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, signé en mars 2022 et reconduit en avril 2024 pour préserver la biodiversité et accompagner la transition écologique dans les territoires de Parc.

Les partenaires de la nouvelle convention

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

La nouvelle convention définissant les modalités de collaboration entre Enedis et les Parcs naturels régionaux de la Région Sud a été signée par Jacqueline Bouyac, Vice-présidente de la Région Sud, Présidente du Parc du Mont-Ventoux, représentant le Président Renaud Muselier ; Jean Mangion, Président du Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président du Parc des Alpilles, et Jacques Nicoli, Directeur régional d'Enedis Provence Alpes du Sud.

Revue de travaux

L'un des axes principaux consiste à mettre en place un système de revue des travaux, comme la maintenance, l'enfouissement de lignes ou de nouveaux projets, visant à protéger la faune et à minimiser les impacts sur les paysages. Ce dispositif permettra d'assurer une concertation en amont entre Enedis, la Région Sud et les Parcs, afin de coordonner les interventions pour protéger les habitats sensibles avec une attention particulière portée aux zones Natura 2000.



Copyright Communication Région Sud-Paca

Des interventions à enjeux paysager et écologique

Un second axe repose sur l'accompagnement et la sensibilisation des équipes et des prestataires d'Enedis par les Parcs naturels régionaux, en collaboration avec le LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin de mieux intégrer les enjeux paysagers et écologiques dans les interventions de terrain.

Accès aux outils numériques d'Enedis

Enfin, l'exploitation des données numériques représente un important levier pour les Parcs, tant dans leur stratégie de sobriété énergétique que dans la lutte contre la précarité énergétique et la préservation de la qualité du ciel nocturne. Pour cela, la convention prévoit l'accès des Parcs aux outils numériques d'Enedis tel que le Portail Collectivités permettant d'atteindre, en temps réel, l'ensemble des services du distributeur : projets, travaux, coupures ou données cartographiques. Ce type d'informations permettra aux Parcs naturels régionaux de soutenir les projets locaux d'énergies renouvelables, de faciliter les économies d'énergie ou encore de favoriser la réduction de la pollution lumineuse sur leurs territoires.

Prendre en compte les particularités locales

Signée pour une durée de quatre ans, les modalités de mise en œuvre et les actions de cette convention

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

s’adaptent à chaque Parc naturel régional pour prendre en compte ses particularités locales. Certains Parcs ont déjà mis en œuvre des actions concrètes sur le terrain avec les équipes d’Enedis, témoignant de l’engagement des signataires et du caractère opérationnel de ce partenariat.

En savoir plus

L’association Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d’Azur, fondée en 2015, rassemble les 9 Parcs de la Région – Alpilles, Baronnies provençales, Camargue, Luberon, Mont-Ventoux, Préalpes d’Azur, Queyras, Sainte-Baume, Verdon – soit un tiers de la superficie régionale, plus de 350 communes et près de 800 000 habitants. Chaque Parc est représenté par son Président et 2 autres élus désignés au sein de chaque Comité syndical. Cette structure permet aux Parcs régionaux de parler d’une seule et même voix, de valoriser leurs actions au niveau régional et de faciliter le développement des projets mutualisés menés en ‘Interparc’.